

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
mardi 26 septembre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. AL-MASRI (République arabe syrienne)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES
ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

- a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/44/SR.2
19 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 30.

DECLARATION DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres de la Commission, aux observateurs ainsi qu'aux représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées des Nations Unies et aux représentants des syndicats du personnel. Les travaux de la Cinquième Commission pendant la session en cours constituent, encore plus que d'habitude, une véritable gageure, en ce sens que l'ordre du jour est plus étendu que lors des années précédentes et comporte diverses questions complexes, telles que l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies sur lequel le Secrétaire général a déjà présenté son rapport final, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation, le rapport de la Commission de la fonction publique internationale et le financement des opérations de maintien de la paix. Il est normal que des sujets aussi variés et difficiles suscitent des divergences d'opinions, mais on peut espérer que la Commission parviendra, pour peu que tous collaborent à s'acquitter de ses tâches dans le délai fixé.

ELECTION DU BUREAU

2. Mme OLDFELT (Suède) propose d'élire M. Vaher (Canada) au poste de vice-président.
3. M. LADJOUZI (Algérie) propose d'élire M. Dankwa (Ghana) au poste de vice-président.
4. Le PRESIDENT, constatant qu'il n'y a que deux candidats pour les deux postes de vice-président, pense que la Commission jugera superflu de procéder à un vote au scrutin secret.
5. M. Vaher (Canada) et M. Dankwa (Ghana) sont élus vice-présidents par acclamation.
6. M. MAKAREVICH (République socialiste soviétique d'Ukraine) propose d'élire M. Ninov (Bulgarie) au poste de rapporteur.
7. Le PRESIDENT pense qu'en l'absence d'autres candidatures, la Commission jugera superflu de procéder à un vote au scrutin secret.
8. M. Ninov (Bulgarie) est élu rapporteur par acclamation.
9. Mme SHITAKHA (Kenya), parlant au nom de M. Okeyo, représentant du Kenya qui a présidé aux travaux de la Commission à la quarante-troisième session, félicite le Président et les autres membres du Bureau de leur élection.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/44/250; A/C.5/44/3; A/C.5/44/L.1)

10. Le PRESIDENT se réfère au document A/C.5/44/3, qui porte sur les points de l'ordre du jour renvoyés à la Cinquième Commission et appelle l'attention de celle-ci sur les recommandations du Bureau de l'Assemblée concernant l'organisation de la session, qui figurent dans la section II du document A/44/250. Sont particulièrement importantes à ce stade la recommandation 3 a) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU, recommandation que le Bureau reproduit dans son rapport et qui insiste sur la nécessité d'utiliser intégralement les services disponibles, ainsi que les recommandations du Bureau relatives à l'horaire des séances. Quant aux dispositions touchant les explications de vote et le droit de réponse (A/44/250, par. 12), le Président estime que la Commission devrait continuer à faire mention, dans ses rapports à l'Assemblée, des pays qui ont expliqué leur vote. Pour ce qui est des recommandations relatives au budget-programme (par. 16), le Président note que le délai fixé pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières expire le 1er décembre. En outre, la Commission devrait envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence de 25 000 dollars pour un point donné. Le Président recommande à toutes les délégations de lire attentivement la section II du document A/44/250, de même que la décision 34/401 de l'Assemblée générale qui porte sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée.

11. Le Président propose de clore la liste des orateurs 48 heures après la présentation du point de l'ordre du jour considéré, d'entendre les orateurs dans l'ordre où ils sont inscrits et de reporter en fin de liste les orateurs absents au moment où leur tour était venu d'intervenir, et enfin d'autoriser le Rapporteur à faire directement rapport à l'Assemblée sur toutes les questions examinées, à moins que la Commission ne décide d'inclure dans son rapport un résumé du débat.

12. En l'absence d'objections, le Président considérera que la Commission procédera de la manière indiquée.

13. Il en est ainsi décidé.

14. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur son programme de travail provisoire, qui a été établi en fonction de la date de disponibilité des documents et de l'emploi du temps des présidents des organes intéressés, avec le souci de répartir le volume de travail tout au long de la session. Il invite les délégations à consulter le document A/C.5/44/L.1, qui fait le point de la documentation de la Cinquième Commission.

15. En ce qui concerne les consultations officieuses, le Président estime qu'il importe que tous les pays fassent connaître leur position afin que la Commission dispose d'une base solide pour approuver les résolutions appropriées. Il propose par conséquent que les présidents des groupes régionaux consultent les membres de leur groupe et fassent connaître leurs opinions par écrit 48 heures après le début

(Le Président)

de l'examen de chaque question. Le Bureau étudiera alors ces opinions, en consultation avec les présidents de ces groupes, afin de les harmoniser et de les présenter dans les 24 heures à la Commission. S'il n'est pas possible d'atteindre cet objectif dans les délais fixés et pour parvenir à un consensus, le Président soumettra la question à la Commission en séance officielle afin de prendre une décision appropriée.

16. M. NASSER (Egypte) s'inquiète du grand nombre de documents qui n'ont pas encore été publiés et estime qu'il est difficile dans ces conditions d'établir un plan d'action. L'on peut cependant accepter provisoirement le programme de travail proposé, en se fondant sur les dates fixées pour la publication des différents documents.

17. M. VISLYKH (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'un examen initial du document A/C.5/44/L.1 montre que le Secrétariat et le Président de la Cinquième Commission ont fait tout ce que leur permettait la représentation tardive de divers documents très importants. Il y a lieu de se demander comment il se fait que tant de rapports soient en retard, certains d'entre eux portant sur des sessions tenues il y a bien longtemps. Il semblerait qu'en raison de ce retard, on ait dû établir le programme de travail non pas tant en fonction de l'importance ou de la complexité des questions mais plutôt de la disponibilité des documents. Cet état de choses entrave considérablement les travaux de la Commission, car il faudra examiner simultanément des questions distinctes de grande importance et nécessitant des consultations prolongées, ce qui ne laissera pas de poser des problèmes, en particulier pour les délégations plus petites. Par ailleurs, la date fixée pour l'examen de certaines questions très complexes ne laisse pas aux délégations le temps nécessaire pour se préparer comme il le faudrait. Dans d'autres cas, l'examen de certaines questions a été différée en fonction de la date de publication de la documentation qui s'y rapporte et la Commission aura du mal à traiter de toutes ces questions de façon assez approfondie. Le Bureau de la Cinquième Commission devrait essayer d'ajuster le programme de travail en tenant compte de l'importance politique des questions, ainsi que de certaines considérations d'ordre pratique, et modifier en conséquence le document A/C.5/44/L.1.

18. Evoquant la proposition du Président tendant à ce que les groupes régionaux présentent par écrit au Bureau leurs positions respectives sur des questions déterminées afin que, sur cette base, soit établi un document de négociation, le représentant de l'Union soviétique trouve, en principe, l'idée intéressante, mais estime qu'elle peut poser des problèmes dans la pratique. Il faudrait déterminer par exemple dans quelle langue seraient présentés ces documents et si les groupes régionaux compteraient sur les services de conférence pour les élaborer et les traduire. Si tel n'était pas le cas et que toute la responsabilité en incombait entièrement aux groupes, cela constituerait pour certains une tâche très difficile. En conséquence, la proposition ne peut représenter qu'une simple recommandation et ne saurait constituer une obligation pour tous les groupes régionaux.

19. M. GUPTA (Inde) fait siennes certaines des observations du représentant de l'URSS concernant la disponibilité des documents et le temps que la Commission a consacré au cours de ces dernières années à l'examen de certaines questions. En la présente occasion, la documentation relative à certains points de l'ordre du jour dont l'examen est prévu en début de session n'a pas encore été publiée; c'est le cas, par exemple, du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sert de base à l'examen des rapports financiers (point 121). Le rapport du Comité des conférences n'a pas été publié non plus. Cette situation empêche tout examen approfondi de ces questions. La délégation indienne propose de surseoir à l'examen des questions pour lesquelles la documentation est en retard et d'avancer celles des questions dont la documentation a été publiée à temps. Elle espère également que l'examen de la question relative à la crise financière actuelle (point 40) sera programmé de façon qu'on puisse aller au fond de la question, contrairement à ce qui s'est passé au cours de la session précédente, où la documentation a été publiée presque à la fin de la session et il a été impossible d'analyser la situation en détail. Le représentant de l'Inde propose, comme le représentant de l'URSS, de réexaminer le programme de travail à une séance ultérieure.

20. M. LADJOUZI (Algérie) dit qu'il est déjà arrivé dans le passé que les documents soient publiés avec un certain retard mais que cela n'a pas empêché la Commission de mener à bien ses travaux. La raison du retard est bien connue et le Président en a tenu compte lorsqu'il a établi l'ordre du jour, de même qu'il s'est assuré de la date à laquelle les personnes qui doivent présenter les rapports seraient libres. C'est tout ce qu'on peut faire. Le programme proposé par le Président est acceptable, mais il faudra faire preuve de la souplesse habituelle : à mesure que se dérouleront les débats et les consultations au niveau de la Commission, on pourra introduire les changements nécessaires, comme cela s'est fait jusqu'ici.

21. En ce qui concerne l'organisation des travaux, M. Ladjouzi estime que, si elle doit faire l'objet de changements importants, mieux vaudra les présenter par écrit; comme d'autres documents sont publiés au cours de la session et qu'ils ne figurent pas nécessairement dans le rapport sur l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/44/L.1), il faudra présenter par la suite une récapitulation des documents publiés et soumis à l'examen de la Commission; d'autre part, il faudrait éviter de tenir plusieurs séances simultanément, ce qui pose des problèmes pour les délégations qui ne comptent qu'un seul représentant; enfin, pour ce qui est des réunions de consultation éventuelles des groupes régionaux, la question de la langue de travail ne devrait pas poser de problème, puisqu'on y utilise généralement l'anglais. La délégation algérienne accueille avec satisfaction la proposition du Président; le système qu'il préconise, s'ajoutant aux mécanismes déjà existants, permettra à la Commission d'améliorer la conduite de ses travaux.

22. M. VAHER (Canada) déclare que sa délégation apprécie les efforts que fait le Président pour accélérer les travaux de la Commission et qu'elle fera de son mieux pour l'aider dans cette tâche. Il se félicite aussi des innovations apportées aux méthodes de travail; elles contribueront à la longue à rendre la Commission plus efficace et plus productive.

(M. Vaher, Canada)

23. La délégation canadienne appuie les observations du représentant de l'URSS sur la disponibilité des documents et sur les dates fixées pour l'examen des diverses questions. Elle se joindra à tout consensus éventuel concernant le programme de travail, mais estime qu'on ne devrait pas aborder l'examen d'un point de l'ordre du jour sans avoir eu la possibilité d'étudier la documentation qui le concerne. Lorsqu'il établit la documentation, le Secrétariat doit tenir compte du calendrier fixé pour l'examen des diverses questions.
24. En ce qui concerne la proposition relative à la tenue de réunions des groupes régionaux et à la présentation des opinions de ces derniers par écrit au Bureau, la délégation canadienne partage l'appréhension d'autres délégations au sujet de la langue dans laquelle ces opinions seront rédigées et de la nécessité éventuelle de faire appel aux services de traduction. Il est également préoccupant de constater que le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, auquel appartient le Canada, ne semble avoir de raison d'être que dans le contexte des élections et qu'il n'aurait donc pas la possibilité de présenter d'opinion collective sur une question de fond. C'est pourquoi la délégation canadienne souhaiterait que l'on maintienne le système habituel d'élaboration des résolutions, à savoir un débat général suivi de réunions officieuses de consultation présidées par le Président ou par une personne désignée par lui. Cette méthode a donné de bons résultats, elle reste valable et éviterait certaines des difficultés qu'il y aurait à demander aux groupes régionaux de présenter des opinions sur des questions de fond alors qu'ils ne seraient pas en mesure de le faire.
25. Le PRÉSIDENT réaffirme que, lors de l'élaboration du programme de travail, on a tenu compte de toutes les informations que l'on a pu obtenir sur l'état d'avancement de la documentation. La question de la disponibilité des documents a toujours été un problème et la Commission pourrait peut-être l'examiner et lui donner la meilleure solution possible.
26. Le Président persiste à croire que les réunions proposées des groupes régionaux serviraient à parvenir à un accord et à éviter la perte de temps qu'il y aurait à répéter en séance officielle ce qu'on aurait déjà dit lors de réunions officieuses. D'ailleurs, les groupes régionaux adoptent en fait par avance des positions déterminées sur toutes les questions dont doit s'occuper l'Assemblée générale et les consultations se font d'habitude sur une base régionale. Les groupes régionaux doivent assumer maintenant leur responsabilité directement. La langue utilisée ne constituerait pas un problème puisque, comme c'est le cas actuellement dans les réunions de consultation, les documents pourraient être présentés en anglais seulement.
27. L'année précédente, malgré tous les efforts, on a perdu beaucoup de temps et on a tenu seulement 51 réunions officielles. Si l'on fait bon usage du temps disponible cette année, on pourra terminer les travaux dans les délais fixés. Le Président ne veut cependant pas imposer sa suggestion et il acceptera volontiers toute autre proposition qui serait de nature à accélérer les travaux de la Commission.

28. M. WYZNER (Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales), répondant aux préoccupations exprimées par les délégations concernant la disponibilité de la documentation, dit que sur un nombre total de 14 000 pages de documents établis avant la session à l'intention des divers organes de l'Assemblée générale, le Département des services de conférence n'en a reçu qu'environ 8 500, soit moins des deux tiers de la documentation qu'il doit traiter. Telle est la situation générale, et la Cinquième Commission ne constitue pas une exception; au reste, nul n'ignore la crise financière que traverse l'Organisation ni les limitations d'ordre budgétaire qu'elle lui impose. Quoi qu'il en soit, l'essentiel est d'harmoniser le programme de travail avec la disponibilité de la documentation, et le Secrétaire général adjoint estime qu'on y est largement parvenu.

29. En réponse à l'observation du représentant de l'Union soviétique concernant le rapport de la Commission de la fonction publique internationale, le Secrétaire général adjoint dit n'avoir reçu que la semaine précédente le volume I de ce rapport et que le volume II, arrivé non édité, est en attente de traduction et encore sujet à modification.

30. M. DANKWA (Ghana) estime que les diverses délégations ont présenté leurs propositions dans le seul souci de rendre plus efficaces les travaux de la Commission et de faire le meilleur usage possible du temps disponible; les propositions du Président procèdent du même esprit.

31. On a souvent déploré de ne pas disposer en temps voulu de toute la documentation nécessaire, mais il est à prévoir que cette situation persistera quelque temps encore et il faut en prendre son parti. Le programme de travail présenté à la Commission est un projet dont il faut tenir compte; la Commission devrait en prendre acte, étant entendu qu'il demeurera sujet à modifications et ajustements.

32. En ce qui concerne la suggestion de faire reposer le travail de la Commission sur les délibérations de groupes régionaux, M. Dankwa pense que le Président a fait une simple proposition, sans vouloir imposer ses vues, et qu'elle a été dictée par le seul souci d'accélérer les travaux de la Commission et de les conduire de façon méthodique. De toute évidence, il n'y a pas lieu d'exclure la tenue de réunions officielles.

33. Le PRESIDENT dit qu'il ne faut en aucun cas supposer que le programme de travail est rigide, car la souplesse est essentielle. Il a été conçu comme un ensemble de directives fondées principalement sur la disponibilité de la documentation et sera sujet à réexamen en vue d'arriver aux meilleurs résultats. A cet égard, on a déjà pu entendre pendant la séance en cours maintes propositions constructives et utiles qui permettront à la Commission de garder la flexibilité voulue et de s'adapter aux circonstances.

34. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que la Commission prend acte du programme de travail et l'adopte sous réserve des modifications ultérieures qui seraient jugées nécessaires.

35. Il en est ainsi décidé.

36. M. NASSER (Egypte), se référant au document A/C.5/44/L.1 sur l'état d'avancement de la documentation de la Commission, demande pourquoi les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) sont mentionnés au titre de deux points de l'ordre du jour, à savoir le point 123 ("Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991") et le point 127 ("Corps commun d'inspection").

37. M. GOMEZ (Secrétaire général adjoint par intérim à l'administration et à la gestion) explique que les rapports du CCI ne sont pas seulement examinés au titre du point 127, mais sont considérés aussi comme documents de référence pour l'examen de divers chapitres du projet de budget-programme. En conséquence, conformément aux souhaits de la Commission, on a inclus les rapports du CCI qui sont utiles à l'examen du projet de budget-programme.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (A/44/101/Add.1)

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

38. Le PRESIDENT dit que la Commission doit proposer à l'Assemblée un candidat pour pourvoir le poste devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires du fait de la démission de M. Richard Nygard (Etats-Unis d'Amérique). La personne qui sera élue occupera ce poste jusqu'à la fin du mandat de M. Nygard, à savoir jusqu'au 31 décembre 1990.

39. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a proposé la candidature de M. John Fox. En l'absence d'objections, le Président considérera que la Commission renonce à voter au scrutin secret et recommande par acclamation de nommer M. John Fox comme membre du Comité consultatif jusqu'au 31 décembre 1990.

40. Il en est ainsi décidé.

41. En l'absence d'objections, le Président considérera que la Commission autorise le Rapporteur à présenter à l'Assemblée le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour.

42. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 20.